

EDIT'O Les Editions Oléronaises

1^{er} Concours Littéraire Francophone de la nouvelle policière

Règlement

Art.1 : L'association **Les éditions oléronaises**, propose un nouveau concours intitulé « **Concours littéraire francophone de la nouvelle policière** ».:

Ce concours est organisé du **14 juin au 20 décembre 2014**.

Art. 2 : Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger. Les œuvres soumises à l'appréciation du Jury, peuvent avoir fait l'objet d'autres parutions ou éditions, avoir été primées lors d'autres concours.

Art. 3 : Les concurrents s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut de quoi, tout plagiat reconnu serait éliminatoire.

Art. 4 : Les membres du jury ainsi que les membres composant le Conseil d'administration de l'association ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Art. 5 : Ne pourront concourir que les manuscrits en langue française répondant au thème choisi.

Art. 6 : Ne seront pris en compte que les textes faisant référence à une intrigue policière, emprunts d'une ambiance de thriller ou plus simplement s'inscrivant dans celle du roman noir.

Art. 7 : Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera l'élimination du texte.

Art. 8 : Les nouvelles proposées ne pourront pas dépasser 10 pages. Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29, 7) police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5 de préférence.

Art. 9 : Chaque auteur pourra concourir sur **un ou plusieurs textes**, sous son nom patronymique ou son nom d'auteur.

Art. 10 : Les textes proposés, afin d'être confiés au Jury, pour lecture et appréciation, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

Art. 11 : Les textes ainsi présentés, seront envoyés en **5 exemplaires, paginés, agrafés**, accompagnés du bulletin d'inscription (1) portant lui, le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur et l'adresse postale.

Une enveloppe timbrée aux coordonnées de l'auteur sera jointe par les personnes ne disposant pas d'adresse mail.

Adresse d'envoi : **Les éditions oléronaises – Concours de nouvelles - 29 rue Alsace Lorraine – 17480 LE CHATEAU D'OLERON**

Art. 12 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au **20 décembre 2014**.

Art. 13 : Tous les manuscrits seront détruits à l'issue du concours.

Art. 14 : La participation financière à ce concours est de **6 €** par manuscrit. Le versement envoyé avec le dossier d'inscription se fera sous forme de chèque bancaire, postal ou mandat international libellé à l'ordre de « *les éditions oléronaises* ».

LE PALMARES

Art. 15 : Le palmarès de ce concours sera annoncé **le samedi 16 mai 2015** sur le site Internet des éditions : <http://editoleron.unblog.fr>, puis par courriel ou courrier postal à l'ensemble des concurrents, au cours de la semaine suivante.

Art. 16 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 17 : La volonté de l'association étant de promouvoir la création littéraire par le biais de publications, elle consacre ses moyens à l'édition d'un recueil.

Les meilleures nouvelles sélectionnées par le jury (entre 10 et 15 selon le nombre d'inscriptions) feront donc l'objet d'une publication. L'ouvrage comportera en outre la liste complète des participants à ce concours.

Art 18 : Les auteurs des trois textes arrivés en tête du classement seront destinataires de 3 exemplaires de ce livre, les autres auteurs édités, d'un exemplaire.

Art.19 : Tous les auteurs peuvent passer commande du recueil à paraître au prix de **9 euros**, frais d'envoi compris.

Art. 20 : Aucun droit d'auteur n'est versé dans le cadre de ce concours, les auteurs conservent l'entièvre propriété de leur œuvre et toute liberté d'en disposer.

RESERVES

Art. 21 : Ce palmarès ne pourra être déclaré qu'à la condition expresse d'un nombre suffisant de participants à ce concours. Si pour raison d'une faible participation, jugée comme telle par le jury, ce concours devait être annulé, les sommes perçues correspondant aux frais d'inscriptions seront remboursées au lendemain de la date de clôture des inscriptions.

Art. 22 : Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

(1) Le bulletin d'inscription type peut être recopié ou imprimé sur le site web de l'association : <http://editoleron.unblog.fr/> ou demandé par mail : editoleron@orange.fr , courrier ou téléphone : **05 46 75 76 50**.